

SAS AER REFRACTORIES
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 294 000 euros
Siège social : 9 rue des Artisans - ZA Legrand VI
31140 PECHBONNIEU
503664807 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 septembre,
A 18 heures,

L'actionnaire unique de la société AER REFRACTORIES, société par actions simplifiée au capital de 294 000 €, divisé en 2940 actions de 100 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

Est présent :

- Mr Franck RENDA, propriétaire de 2940 actions

L'actionnaire unique présent ou représenté possédant ainsi 2940 actions, soit la totalité des actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck RENDA, Président. L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social par adjonction d'activité,
- Adoption d'un nom commercial,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président fait état de la mise successive au vote des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée, après avoir rappelé qu'aux termes d'une décision du 10 septembre 2025, la société AER REFRACTORIES, agissant en qualité d'associée unique de la société EUROTECH-REND, a décidé la dissolution de la société EUROTECH-REND entraînant la transmission universelle du patrimoine à l'associée unique, décide de modifier l'objet social de la société AER REFRACTORIES par adjonction d'une nouvelle activité.

La société AER REFRACTORIES, dont l'objet social était l'acquisition, la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières, de parts sociales de sociétés civiles ou commerciales françaises ou étrangères, se voit donc adjoindre l'activité suivante : l'activité d'agent commercial et intermédiaire pour le négoce de matériel industriel, importation, exportation.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié de la façon suivante :

« Article 2 – Objet

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

L'activité d'agent commercial et d'intermédiaire pour le négoce de matériel industriel, importation, exportation

L'acquisition, la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières. L'acquisition, la gestion d'actions, de parts sociales de sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères.

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toute participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement soit seule, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée décide que la société AER REFRACTORIES adoptera le nom commercial suivant : *EUROTECH-REND*

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président
Franck RENDA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, more intricate strokes on the right, ending in a long horizontal line.